

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

page 1

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_36

DISPOSITIF RELAIS VACANCES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – ANNEE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt cinq septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriam GUTIEREZ.

Présents : Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, Mme CALERO, Mme DUMARCHER, Mme LAUNAIRE, Mme FROMENT.

Absents excusés :

M. ZILIO représenté par Mme AUTRAN-BLANC
M. BERNE représenté par Mme GUTIEREZ
Mme GIANETTA représentée par M. BLANC
Mme BRISA.

=====

RAPPORTEUR : Madame Myriam GUTIEREZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_2023_13 du Conseil d'Administration du 23 mars 2023 portant sur la création d'un relais vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,

Vu la délibération DEL_2024_34 du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 portant sur la convention 2024 d'un relais vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,

Considérant que la CAF de Vaucluse confie au Centre Communal d'Action Sociale la mission d'animer le « relais vacances » à destination de l'ensemble des familles vivant sur la commune de Bollène.

Cet accompagnement se déclinera principalement autour de :

- l'information et l'orientation des familles allocataires de la CAF de Vaucluse
- l'aide à la construction de leur projet vacances
- la prise en compte des familles les plus vulnérables
- la contribution à l'évaluation des dispositifs activés.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- attribution d'un forfait au titre du rôle d'information générale : 3500 €

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025 page 2

- attribution d'un financement à l'acte par famille partie dans le cadre du dispositif aide aux vacances Familiales de 50 €, avec un objectif minimum de 10 familles parties
- attribution d'un financement à l'acte par famille partie dans le cadre du dispositif aide aux vacances sociales de 80 €, avec un objectif minimum de 5 familles parties.

Il est proposé à l'assemblée dans le cadre du dispositif Relais Vacances une convention d'objectifs et de financement pour l'année 2025.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Adopter la convention d'objectifs et de financement pour la mission du dispositif « Relais Vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ **D'ADOPTER** la convention d'objectifs et de financement pour la mission du dispositif « Relais Vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Myriam GUTIEREZ,
Vice-Présidente du CCAS,

Mme Simone AUTRAN-BLANC,
Secrétaire de séance,

